



## ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LA COMMUNE DE ROOST WARENDIN

227 rue Joliot Curie

**Le Maire de Roost-Warendin,**

**Vu**, les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, les articles du Code de la Route,

**Considérant**, que des travaux de changement d'une boîte de branchement en trottoir 227 rue Joliot Curie 59286 Roost-Warendin seront entrepris du 08 au 19 juillet 2024 par l'entreprise HYDRAM 771 rue du Faubourg 59230 Rosult, pour le compte de Noréade,

### ARRÊTE

#### Article 1 - STATIONNEMENT

Le stationnement sera interdit aux abords du chantier pendant la durée des travaux et la vitesse sera limitée à 30 kms/h à hauteur des travaux 227 rue Joliot Curie. La circulation sera alternée par feux tricolores si nécessaire.

#### Article 2 – RESTRICTION

Cette restriction de circulation et de stationnement sera matérialisée par la pose de panneaux ou de feux tricolores provenant d'un fabricant agréé par le Ministère de l'Équipement conformément aux prescriptions de l'arrêté du 15 juillet 1974 relatif à la circulation routière, tous les signaux devront être en parfait état et rétro réfléchissants.

#### Article 3 – RESPONSABILITE

L'entreprise HYDRAM est chargée, sous sa responsabilité, de l'installation des panneaux de signalisation, de la pose, la maintenance et la dépose de la signalisation du chantier.

A la fin des travaux l'entreprise HYDRAM devra, dans un délai de quinze jours, remettre les lieux dans leur état primitif. Passé ce délai, en cas d'inexécution, un procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire du présent arrêté.

#### Article 4 – EXECUTION

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- La société HYDRAM
- La police nationale de Douai
- La police municipale de ROOST WARENDIN
- Evéole
- Les Services Techniques de Roost-Warendin
- Le Service Développement Local de la Mairie de Roost-Warendin

Fait à Roost-Warendin, le 28 juin 2024

L'Adjoint au Maire,



Jean-Louis QUIN